

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 14 septembre 2018

PRESENTS : M. MASSION, Maire, M. MARUT, Mme DUBOIS, M. ROULY, Mme GUILLEMIN, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, M. EZABORI, Mme LEFEBVRE, Adjointes au Maire.

M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. TERNATI, Mme THEBAULT, Conseillers municipaux délégués.

M. PREPOLESKI, Mme GAYET, Mme PLOQUIN, Mme VENARD, Mme RIDEL, M. BRUNEAU, Mme FERON, M. ASSE, Mme CLUZAUD, Mme BALQUET LÉBOUCHER, Mme PLANQUOIS EL HOCINE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. ROSAY, Adjointes au Maire.

M. TAILLEUX, M. BACHELAY, Mme VATEY, Conseillers municipaux délégués.

Mme ARSENE IBERT, Mme QUINIO, M. BONNEAU, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : M. SYLLA, M. HONNET, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. EZABORI, Adjoint au Maire, assisté de Mme PACOTTE, Directrice des Affaires Générales et de la Commande Publique.

Nombre de Conseillers en exercice : 34

Nombre de Présents : 25

Nombre de Votants : 30 (5 Pouvoirs)

COP 21 LOCALE - ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT

Le Conseil Municipal,

- Ayant entendu le rapport de Madame Annick PLATE, Adjointe au Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'accord de Paris pour le climat,
- L'avis favorable de la 2^{ème} commission,

CONSIDERANT :

- Que la Ville souhaite apporter sa contribution pleine et entière à l'accord de Rouen pour le Climat qui sera signé le 29 novembre 2018
- Qu'elle souhaite dans ce cadre développer et mettre en œuvre des actions concrètes identifiées conjointement par M le Maire, l'Ambassadeur de la MRN et validées par les élus dans différents domaines du plan « Climat-Air-Energie territorial » (PCAET)
- Que cet engagement vise à protéger les générations actuelles et futures des conséquences inéluctables du réchauffement climatique

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

1. Engage la Ville dans les domaines suivants :

- les économies d'énergie sur le patrimoine communal et l'éclairage public
- les économies de la ressource en eau
- le recours aux énergies renouvelables
- la promotion d'une mobilité verte et durable
- la qualité de l'air
- la lutte contre le gaspillage alimentaire et la recherche d'une alimentation respectueuse de l'environnement
- la lutte contre la précarité énergétique
- la biodiversité
- l'éducation à l'environnement et le cadre de vie

2. Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

A. PLATE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Proposition d'engagements de la
commune de Grand-Quevilly





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

DEMARCHE GLOBALE

1. D'ici fin 2018, dans la perspective d'une potentielle entrée de la Ville dans le processus de labellisation Cit'ergie, réalisation de pré-diagnostic ad-hoc, avec l'aide d'un Conseiller Cit'ergie missionné par l'ADEME Normandie :
 - Pré-évaluation du niveau d'avancement au regard des exigences du label
 - Identification du niveau d'organisation des services
 - Evaluation de la maturité de la ville à se lancer dans cette démarche
 - Aide à la décision des élus
2. Création d'un poste de « Chargé de mission COP 21 » ayant pour fonction de planifier, coordonner et veiller à la mise en œuvre des actions air-énergie-climat portées par la ville de Grand-Quevilly, notamment actions de l'Agenda 21 municipal et actions identifiées dans le cadre de la COP 21 de la Métropole.

PATRIMOINE COMMUNAL

3. Poursuite du renouvellement des éclairages intérieurs et équipement par des LED associées, lorsque cela semble adapté, à des détecteurs de présence, sur l'ensemble des bâtiments publics (dont les écoles) d'ici fin 2022.

ECLAIRAGE PUBLIC

4. Dans la continuité des actions de maîtrise de l'éclairage public déjà engagées :
 - Déploiement de la baisse d'intensité lumineuse à l'échelle de nouveaux quartiers, dès l'hiver 2018/2019
 - Etude d'opportunité sur la mise en œuvre, d'ici fin 2019, d'un test d'extinction, de 1h à 5h, sur un ou plusieurs quartiers, parcs ou autres espaces publics

ECONOMIES DE LA RESSOURCE EN EAU

5. Inscription de plusieurs classes des écoles élémentaires notamment Césaire Levillain et Jean Jaures au dispositif « Watty à l'école » afin d'apprendre aux enfants à économiser l'eau et l'énergie et devenir des ambassadeurs de la gestion durable des ressources.

ENERGIES RENOUVELABLES

6. Dans le cadre des opérations de rénovation de toitures et/ou de nouvelles constructions, une étude de faisabilité sera réalisée pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation collective (Espace Jeunesse, ...).



MOBILITE

7. Poursuite du verdissement de la flotte de véhicules, avec définition d'un objectif d'au moins 15% de véhicules légers à faible émission d'ici fin 2020 (véhicules électriques, GNV, hybrides...).
8. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Modes Actifs de la Métropole, contribution de la ville à l'attractivité des aménagements cyclables et à la mise en capacité des habitants à l'utilisation des modes de déplacements non motorisés comme par exemple :
 - Organisation d'un évènement de promotion du vélo : parcours sportifs, foire au vélo...
 - Installation d'équipements permettant le stationnement des vélos devant les bâtiments publics et équipements sportifs
 - Organisation de formations pour adultes sur l'utilisation du vélo dans le trafic
 - Sensibilisation des bailleurs et des syndicats de copropriété à l'aménagement de locaux sécurisés et dédiés au stationnement des vélos en pied d'immeuble

QUALITE DE L'AIR

9. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur des écoles primaires (élémentaires et maternelles), en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.
10. Expérimentation et développement d'un système de nettoyage et décontamination à la vapeur, étendu aux cuisines de la restauration scolaire, aux écoles, aux structures petite enfance en substitution partielle ou totale des produits d'entretien chimiques.
11. Installation pour test de purificateurs d'air dans des espaces repas des enfants.

ALIMENTATION – AGRICULTURE

12. Lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement de la restauration scolaire, mise en œuvre des objectifs de la Loi alimentation, à savoir, intégration d'au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici fin 2022
13. Actions pour limiter le gaspillage en rapport avec la loi alimentation avec 3 objectifs :
 - Education au « zéro gaspi » en direction des enfants avec implication du personnel d'encadrement (éducation au goût...)
 - Mise en œuvre pour le personnel de restauration d'une démarche de contrôle des déchets avec ajustement des quantités et modifications des recettes
 - Démarche de tri en amont lors de la mise en œuvre des ingrédients (déchets organiques, emballage...).
 - Expérimentation de « chariots de tri » sur une première cantine test, au cours de l'année scolaire 2018/2019 (école élémentaire de préférence).



BIODIVERSITE

14. Mise en œuvre du « zéro phyto » sur l'ensemble des espaces publics, aménagement du cimetière municipal et réflexion sur les équipements sportifs pour tendre vers le « zéro phyto » d'ici fin 2020.
15. Organisation et déploiement d'une opération de restauration de la nature en ville, sur l'Ecole Charles Perrault avec l'opération « *Renaturons* » créée et animée par le collectif « Eduquer à la nature en Normandie ».
16. Apports d'éléments favorisant la biodiversité au sein des espaces boisés de la Ville et des cheminements pédestres (ex : bois Matisse, bois du Bourg, Mails) : installation d'hôtels à insectes, de nichoirs à oiseaux, création d'une mare, plantation d'arbres fruitiers, plantation de plantes mellifères...)

PRECARITE ENERGETIQUE

17. Organisation, avec l'aide de la Métropole, d'une balade thermique visant à sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique de l'habitat.

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE

18. Soutien aux écoles dans des projets d'éducation à l'environnement (association Cardere, Smedar, écoles fleuries, dispositif 1 journée à la ferme, pose de jardinières.).
19. Accompagnement du Conseil municipal des jeunes sur des opérations de sensibilisation de leurs pairs et de la Population (opération quartier propre.).
20. Participation de la Médiathèque (locaux, ressources pédagogiques, thèmes...) à des actions citoyennes de sensibilisation aux enjeux de la COP 21.
21. Aménagement du bois Matisse en espace éducatif et pédagogique « Nature locale et biodiversité ».

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

22. En coopération avec la Métropole, état des lieux des emplacements de containers de tri sélectif (verres, papiers, vêtements...) pour définir si besoin de nouveaux emplacements accessibles aux habitants et structures recevant du public (périmètre Charles Dullin, Médiathèque, Maison des arts, Ecole de musique...).

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

23. Eco-labellisation d'une première manifestation (culturelle ou sportive) en 2018, puis généralisation à l'ensemble des manifestations organisées ou co-organisées par la ville d'ici fin 2020.